



Réseau de transport d'électricité

VOS REF.

**DDT de l'ISERE**

NOS REF. TER-ART-2017-38410-CAS-112599-Q0F2N5

Service Aménagement Sud-Est  
17, boulevard Joseph Vallier – BP 45  
38040 GRENOBLE cedex 9

INTERLOCUTEUR Maïlys CHAUVIN

TÉLÉPHONE 04 27 86 27 47

MAIL [rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com](mailto:rte-cdi-lyon-scet-urbanisme@rte-france.com)

FAX

A l'attention de Mr Alain LAZARELLI

OBJET Avis projet d'arrêt – PLU de SAINT-LATTIER

Lyon, le 28/03/2017

Monsieur,

Nous accusons réception du dossier du projet de **PLU de la commune de SAINT-LATTIER**, transmis pour avis le 22/03/2017 par votre service.

Nous vous rappelons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme sont implantés des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

Il s'agit de :

**Ligne aérienne 63kV PIZANCON - ST-HILAIRE 1**

**Ligne aérienne 63kV BEAUVOIR - ST-HILAIRE 1**

Vous trouverez ci-joint une carte sur laquelle a été reporté le tracé des lignes électriques existantes.

Nous vous informons que vous pouvez désormais télécharger librement et gratuitement sur le portail de l'Open Data RTE (<https://opendata.rte-france.com>) le tracé de nos ouvrages au format SIG.

L'étude de ce document nous amène à formuler quelques demandes d'adaptation pour rendre compatible l'existence de nos ouvrages publics de transport électrique et votre document d'urbanisme.

Dans ce but, RTE attire l'attention sur les éléments suivants :

Les lignes électriques haute tension précitées traversent les zones A, N et Nco de la commune.

## 1/ Report des servitudes I4

### 1.1. Le plan des servitudes

Après étude du plan de servitudes, nous constatons que les ouvrages électriques cités ci-dessus sont bien représentés.

### 1.2. La liste des servitudes

Dans le cadre de notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 15/04/2015, nous vous demandions d'indiquer dans la liste existante le nom de nos ouvrages.

Ces remarques ont été prises en compte dans le dossier de PLU.

## 2/ Règlement

Ainsi que nous vous l'expliquions dans notre réponse à avis lors du porter à connaissance, en date du 15/04/2015, les règles de construction et d'implantation ne sont pas applicables aux ouvrages exploités par RTE. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir insérer, dans les chapitres les phrases suivantes :

- **Section 1 de la zone Nco (p.113)** (occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières)

*« Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées dans l'ensemble de la zone, sous-secteurs compris et que les travaux de maintenance ou de modification de ces ouvrages sont donc également autorisés pour des exigences fonctionnelles et/ou techniques. »*

Nous vous précisons à cet égard qu'il est important que nous puissions être consultés pour toute demande d'autorisation d'urbanisme, afin que nous nous assurions de la compatibilité des projets de construction avec la présence de nos ouvrages, au regard des prescriptions fixées par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique.

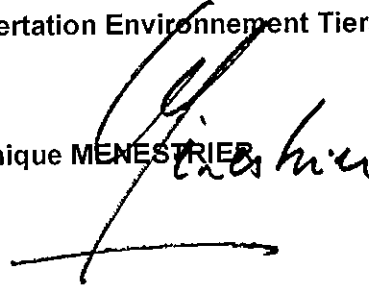
Le service en charge de ces questions est :

**RTE**  
**Groupe Maintenance Réseaux Dauphiné**  
**73, rue du Progrès**  
**38176 SEYSSINET-PARISSET**

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

La Chef du Service  
Concertation Environnement Tiers,

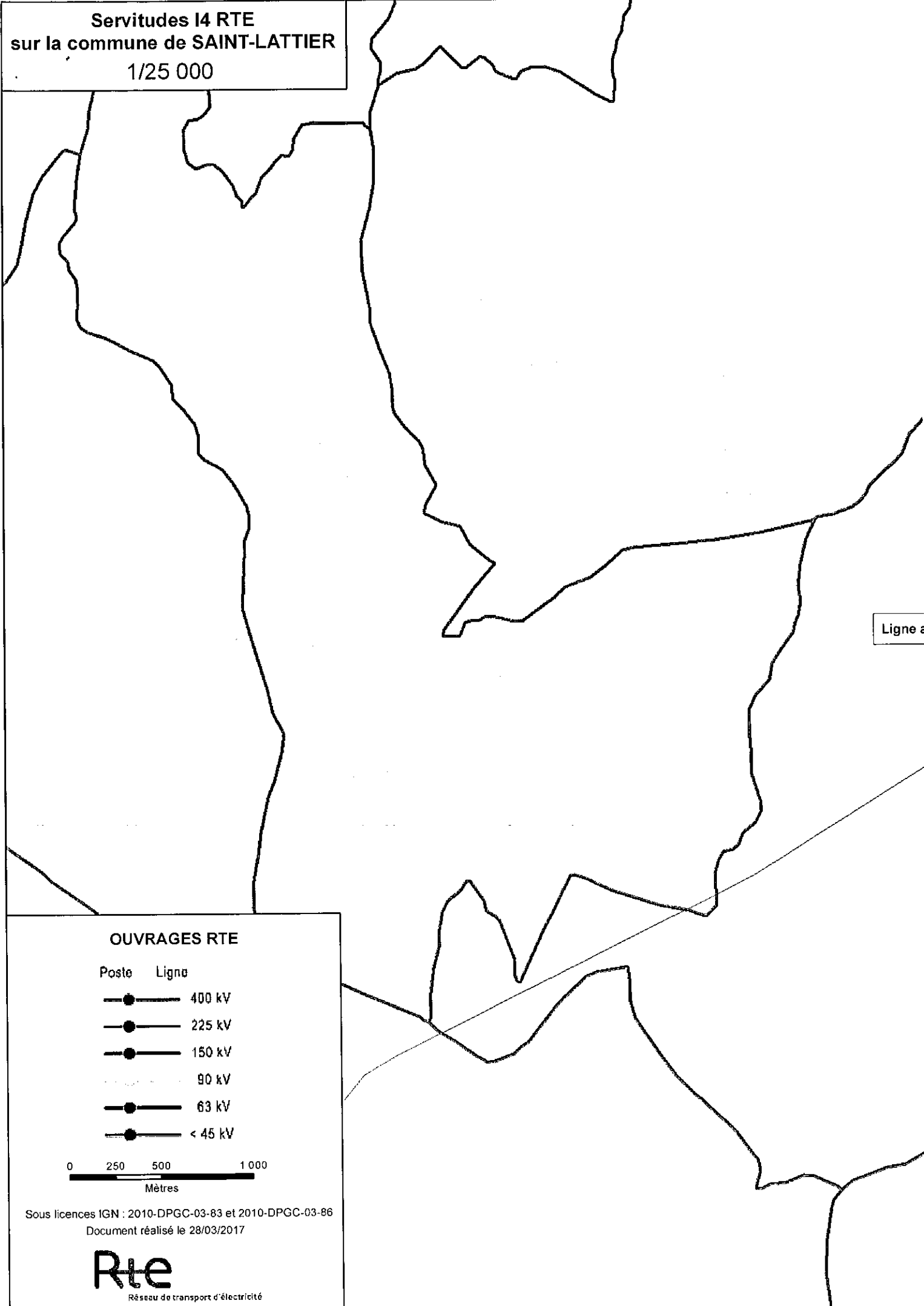
Véronique MENESTRIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Veronique Menestrier', written over the printed name.



**Servitudes I4 RTE  
sur la commune de SAINT-LATTIER**

1/25 000



Ligne a

**OUVRAGES RTE**

Poste Ligne

- 400 kV
- 225 kV
- 150 kV
- 90 kV
- 63 kV
- < 45 kV



Sous licences IGN : 2010-DPGC-03-83 et 2010-DPGC-03-86  
Document réalisé le 28/03/2017



## brombeck

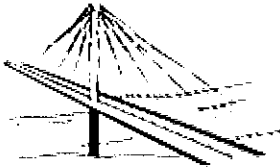
---

**De:** Mairie St Lattier <mairie.st.lattier@orange.fr>  
**Envoyé:** mardi 28 mars 2017 11:20  
**À:** 'Nathalie BROMBECK'  
**Objet:** TR: Avis projet d'arrêt - PLU de SAINT-LATTIER  
**Pièces jointes:** SAINT-LATTIER.zip

Maryline  
Pour info

J'ai également transféré ce mail à Nicolas BREUILLOT

Cordialement,  
**Raymond PAYEN**  
**Maire de ST LATTIER**



*Tél Mairie : 04.76.64.52.08*  
*Portable : 06/43/45/57/76*

**De :** Mairie St Lattier [mailto:mairie.st.lattier@orange.fr]  
**Envoyé :** mardi 28 mars 2017 11:18  
**À :** 'Nicolas Breuillot' <nicolas.breuillot28@gmail.com>; 'Simon Galles' <simon.galles@alpicite.fr>  
**Objet :** TR: Avis projet d'arrêt - PLU de SAINT-LATTIER

Bonjour

Ci-joint mail reçu : pour votre information

Cordialement,  
**Raymond PAYEN**  
**Maire de ST LATTIER**



*Tél Mairie : 04.76.64.52.08*  
*Portable : 06/43/45/57/76*

**De :** CHAUVIN Mailys [mailto:mailys.chauvin@rte-france.com] **De la part de** RTE-CDI-LYON-SCET-URBANISME  
**Envoyé :** mardi 28 mars 2017 10:22  
**À :** [ddt-sase-up@isere.gouv.fr](mailto:ddt-sase-up@isere.gouv.fr); [alain.lazarelli@isere.gouv.fr](mailto:alain.lazarelli@isere.gouv.fr)

Cc : [mairie.st.lattier@orange.fr](mailto:mairie.st.lattier@orange.fr)

Objet : Avis projet d'arrêt - PLU de SAINT-LATTIER

Bonjour,

Signature de l'autorité  
pour l'ÉLECTEUR DE L'ISÈRE (38)  
Date de validité : 21.09.2020  
Veuillez trouver ci-joint notre avis portant sur le PLU arrêté de la commune de SAINT-LATTIER.

Cordialement,

Adresse : LA MARIÈRE  
SAINT-LATTIER (38)  
Mailys CHAUVIN



Réseau de transport d'électricité

Centre D&I Lyon

Service Concertation Environnement Tiers

[mailys.chauvin@rte-france.com](mailto:mailys.chauvin@rte-france.com)

Tel : 04 27 86 27 47

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."